



PROJET EOLIEN DE PUY PERET
COMMUNES DE PERET-BEL-AIR ET DE DAVIGNAC

MEMOIRE EN REPONSE A L'AVIS DE L'AUTORITE
ENVIRONNEMENTALE DU 18 NOVEMBRE 2016



188, rue Maurice Béjart - 34184 MONTPELLIER - FRANCE
Tél. 04 67 40 74 00 - Fax 04 67 40 74 05 - www.groupevaleco.com

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1	PREMABULE.....	3
2	PARAGRAPHE II-1	4
2.1	Enjeux associés au raccordement électrique.....	4
2.2	Légende manquante à la carte 16 page 42	4
2.3	Plaquette chantier peu lisible	5
2.4	Renvoi au chapitre 3.1.1. erroné.....	6
3	PARAGRAPHE II-4.1.	6
3.1	Captage du Puy Pendu et éolienne E4	6
4	PARAGRAPHE II-4.2.	8
4.1	Recommandation de limiter la hauteur des éoliennes	8
4.2	Vue en contre-plongée et effet d'écrasement	8
4.3	Cartographe des structures paysagères	8
5	PARAGRAPHE II-4.3.	11
5.1	Campagne de mesure lors de l'exploitation	11
6	PARAGRAPHE II-4.4.	11
6.1	Limitation des risques de collision n'est pas démontrée	11

1 PREMABULE

En date du 7 avril 2015, la société Parc Eolien du Puy Péret a déposé auprès de la préfecture de la Corrèze une demande d'autorisation d'exploiter au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. Cette demande est relative à la création d'un parc éolien composé de 4 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le site du Puy Péret, communes de Péret-Bel-Air et Davignac.

Il convient de rappeler ici que ce projet avait déjà fait l'objet d'une étude approfondie par les services de la DREAL en 2014, puisqu'un premier dossier de demande d'autorisation ICPE a été déposé en Préfecture le 1^{er} août 2014. Des compléments avaient alors été demandés au pétitionnaire afin que le dossier soit considéré comme complet et apparaissait dans le 2^{ème} dossier déposé le 7 avril 2015.

Puis des compléments ont été réalisés lors de l'instruction du 2^{ème} dossier. Ils ont été transmis à la préfecture le 10 février 2016.

Parmi ces nouveaux éléments majoritairement en lien avec le paysage, une analyse de la perception sociale a été menée auprès de personnes habitants sur les 2 communes du projet.

Parmi les commentaires recueillis, nombreux témoignent leur motivation et volonté de voir des éoliennes sur leur territoire :

« On avait ici une association pour les éoliennes qui regroupait 1 400 personnes sur le territoire. En trois semaines on avait 300 signatures, et en quelques mois on avait dépassé le millier. On était une des plus grosses associations de France pour l'éolien. Tout est retombé parce que les projets sont retombés. Le projet actuel n'est pas attaqué. Mais si un jour le projet est attaqué, on refera peut-être surface. L'association est "en sommeil" . »

« J'espère que je vais en voir au moins une [éolienne] depuis ici. »

« On espère que ça va se faire, depuis le temps qu'on les attend nos éoliennes. »

« Ce qui me gêne le plus c'est qu'il n'y en ait que quatre. Il y en aurait dix, l'effet serait pareil, je pense. Enfin dix peut-être pas mais il y en aurait deux de plus... Si il n'y en avait qu'une par exemple, une c'est beaucoup plus gênant que quatre finalement. Il y en aurait six ce serait bien. Le parc est finalement un peu "modeste" ».

Le dossier a donc été largement amendé, complété et modifié pour être jugé complet et recevable le 16 septembre 2016.

L'avis de l'autorité environnementale (AE) a été rédigé par les services de la DREAL et signé en date du 18 novembre 2016. Malgré les examens détaillés du dossier et les demandes de compléments, de nouvelles analyses ou compléments d'étude sont demandés.

Le présent document vient donc en réponse aux observations, de cet avis de l'AE, apparaissant en gras et mises en évidence par une flèche.

Elles ont été traitées chronologiquement.

2 PARAGRAPHE II-1

2.1 Enjeux associés au raccordement électrique

Le raccordement au poste électrique d'Egletons sera réalisé, sur un linéaire de 11,8km en réseau enterré, dans les accotements le long de pistes et voirie existantes. Pour ce faire, il sera réalisé par le biais d'une tranchée tel qu'on peut le voir sur les 2 photos ci-dessous.

Les effets sur le milieu humain se limiteront à la mise en place d'une circulation alternée le temps des travaux. La vitesse d'ouverture des tranchées varie selon la nature et la configuration du tracé. La progression se situe entre 100 et 600 m/jour. Afin de limiter ces effets, le choix de la période d'intervention sera adapté et les travaux seront réalisés en dehors des périodes d'affluence touristique. Il est à noter également que les nuisances liées à l'aménagement d'une ligne aérienne ont été évitées en amont du projet et que les passages enterrés ont été préférés.

Les effets sur le milieu humain seront donc limités car considérés comme faibles et temporaires.

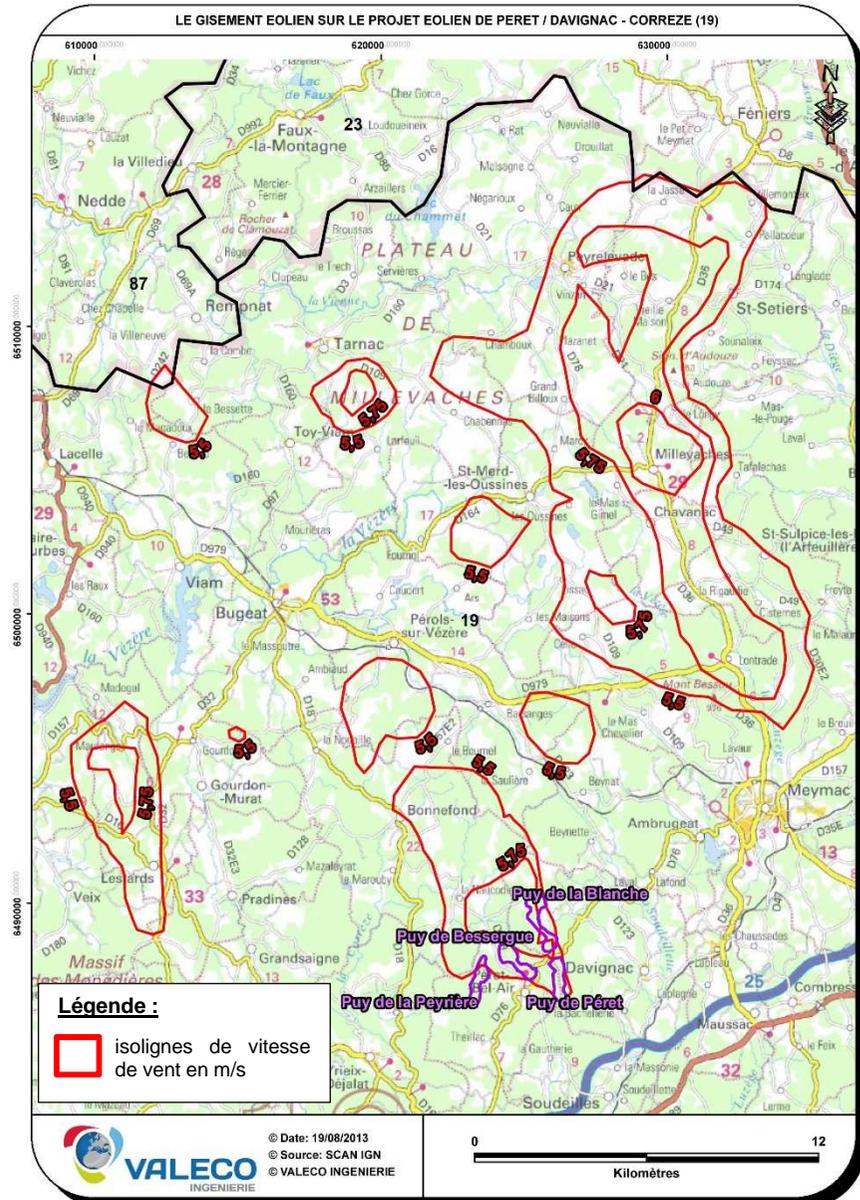
Concernant le milieu naturel, bien que le contexte environnemental du projet présente des enjeux, les travaux envisagés ne perturberont pas le fonctionnement écologique local. En effet, le raccordement se réalisera le long de la voirie existante, zone déjà aménagée par l'homme et ne présentant aucun enjeu vis-à-vis de la faune ou la flore locale. Par conséquent, **les effets du raccordement électrique sur le milieu naturel seront très faibles à nuls.**

Enfin, **sur le milieu paysager, les effets** seront temporaires, période du chantier limitée à quelques mois, et **sont jugés nuls.**



Réalisation de la tranchée et de la pose du câble simultanément

2.2 Légende manquante à la carte 16 page 42



2.3 Plaquette chantier peu lisible



Pourquoi un chantier vert ?

Un chantier vert est un chantier respectueux de l'environnement qui limite les nuisances vis-à-vis des riverains, des ouvriers et des milieux naturels.

Le groupe VALECO s'inscrit dans cette démarche et souhaite que l'ensemble des entreprises intervenantes sur ses chantiers de parcs éoliens adopte des comportements responsables en faveur de la préservation de l'environnement.



Quels sont les comportements responsables ?



1- Respect des règles :

- de circulation : plan d'accès, aire de retournement, de stationnement
- de limitation de la vitesse
- de sécurité
- sans oublier celles de la vie en collectivité pour un bon déroulement du chantier et une meilleure ambiance
- en cas de doute, j'interroge la maitre d'œuvre

3- Limitation du bruit :

- je respecte les plages horaires de travail
- je limite l'usage des avertisseurs sonores aux seuls cas d'urgences

2- Gestion des déchets :

- je ne les brûle pas sur site
- je ne les enfouies pas et je ne les utilise pas en remblais
- je les transporte à la poubelle ou à la benne appropriée
- je bâche les bennes de papier et de carton pour ne pas qu'ils s'envolent

4- Réduction des pollutions :

- je contrôle mes engins à l'atelier et non sur site
- je coupe le moteur des véhicules en stationnement
- je lave les toupies de ciment dans les fosses de nettoyage
- je vide les résidus de produits dangereux dans les aires de stockage
- je stocke la terre végétale en andain pour l'utiliser lors du remodelage

2.4 Renvoi au chapitre 3.1.1. erroné

Il y a eu une faute de frappe.

Il s'agit effectivement du chapitre **2.1.1. Les effets de la phase de construction sur la flore les habitats naturels** de l'étude naturaliste

3 PARAGRAPHE II-4.1.

3.1 Captage du Puy Pendu et éolienne E4

La carte de la page suivante (celle de gauche) permet de localiser l'éolienne 4, la plus proche, ainsi que la zone sensible du captage du Puy Pendu.

Le lecteur peut se rendre compte qu'aucun aménagement de l'éolienne 4 n'impactera cette zone sensible.

Il est important d'ajouter que, sur la carte, le rond autour de l'éolienne matérialise la zone survolée par les pales de l'éolienne.

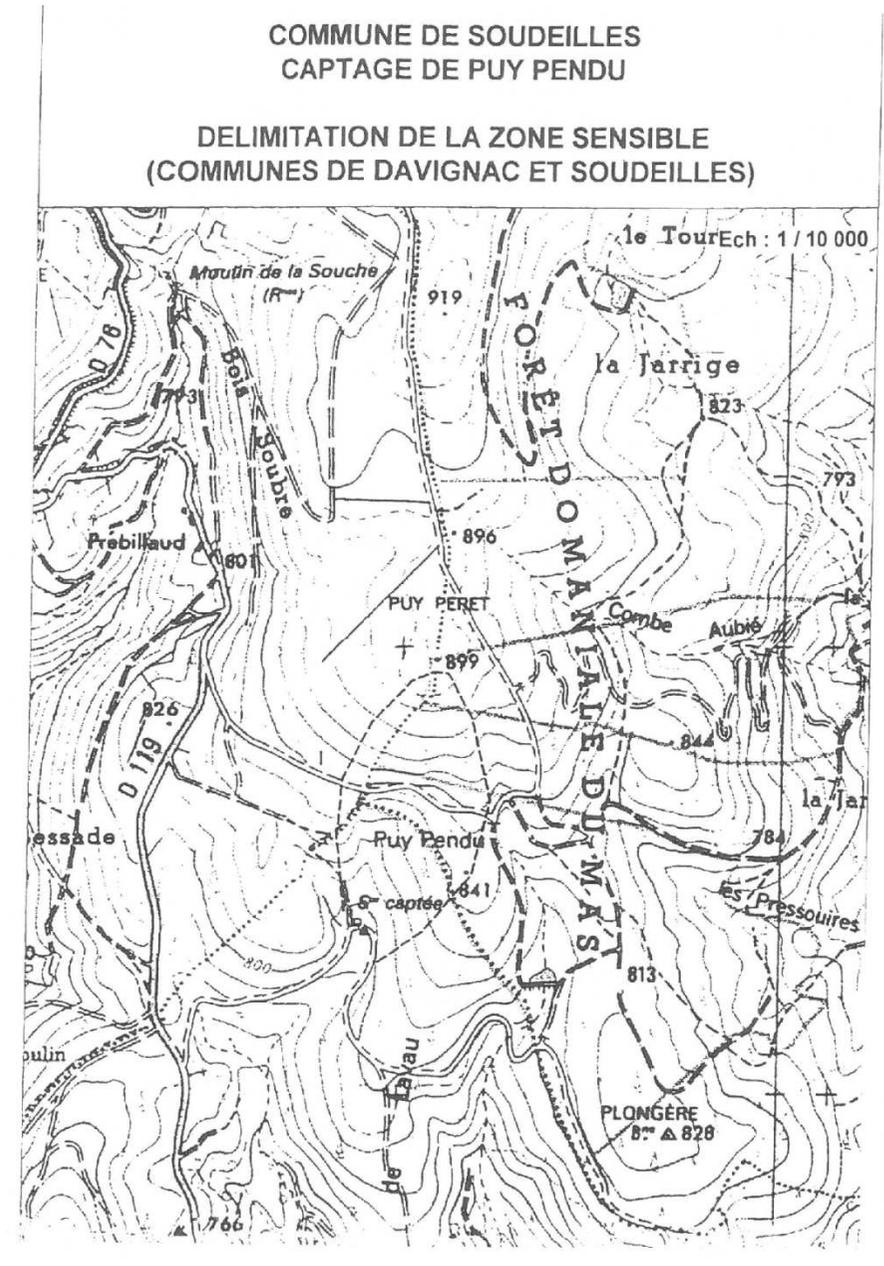
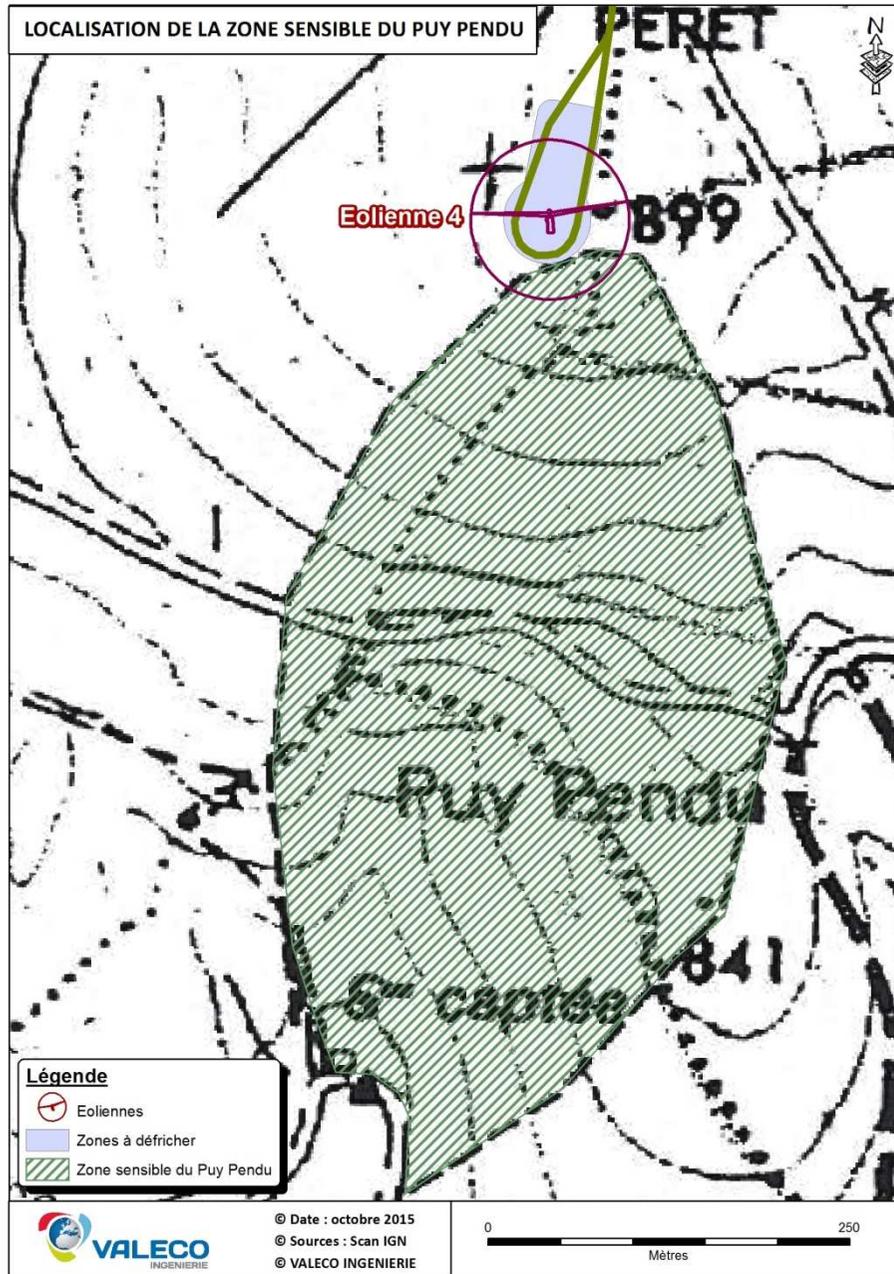
Au sol, il n'y a aucun aménagement pour matérialiser cette zone survolée.

Pour effectuer ce travail, il a été repris la carte annexée à l'arrêté préfectoral, du 2 novembre 2005, *déclarant d'utilité publique les travaux et la mise en place des périmètres de protection et autorisant la commune de Soudeilles à capter sous certaines conditions les eaux souterraines du captage de Puy Pendu en vue de leur utilisation pour la consommation humaine.*

Cette même carte est placée à droite de la page suivante.

Aucun aménagement du projet éolien du Puy Péret n'impactera la zone sensible du captage du Puy Pendu.

NB : sur cette même carte suivante, de droite, le rond violet matérialise la zone survolée par les pales.



4 PARAGRAPHE II-4.2.

4.1 Recommandation de limiter la hauteur des éoliennes

Un projet éolien est le résultat d'un compromis multifactoriels regroupant les considérations environnementale, paysagère, acoustique, foncière, sociales, en lien avec l'urbanisme... ainsi que technique (raccordement, gisement, accès).

Pour ce dernier critère, le gisement éolien de la Corrèze est correct (environ 6m/s à 100m) mais doit être compensé par une hauteur de mat plus grande.

C'est pourquoi, le projet éolien obtenu tend à répondre au plus grand nombre des recommandations mentionnées dans les études.

En ce qui concerne le paysage par exemple, il était préconisé :

- Appuyer le parc éolien sur un axe de force nord-sud
=> les 4 éoliennes forment une ligne orientée nord-sud
- Ne pas investir les 4 aires d'études immédiates
=> une seule zone d'étude est utilisée
- Tenir compte du contexte physique du terrain
=> les éoliennes sont positionnées sur la partie haute du Puy Péret afin d'épouser le relief
- Limiter la hauteur des éoliennes
=> il n'a pas été possible de répondre à cette recommandation
- Prendre en compte le paysage forestier
=> une faible surface est défrichée (2,31ha) pour la réalisation de ce projet. Un paysage forestier sera ainsi maintenu.
- Maintenir et respecter les chemins forestiers
=> sur les 1735,5m utilisés, 1301m existent déjà et seulement 434,5 sont à créer
- Le bâtiment technique pourrait être accompagné de haies ou de bosquets
=> le poste de livraison sera recouvert d'un bardage bois afin de faciliter son insertion dans le contexte boisé dans lequel il sera placé

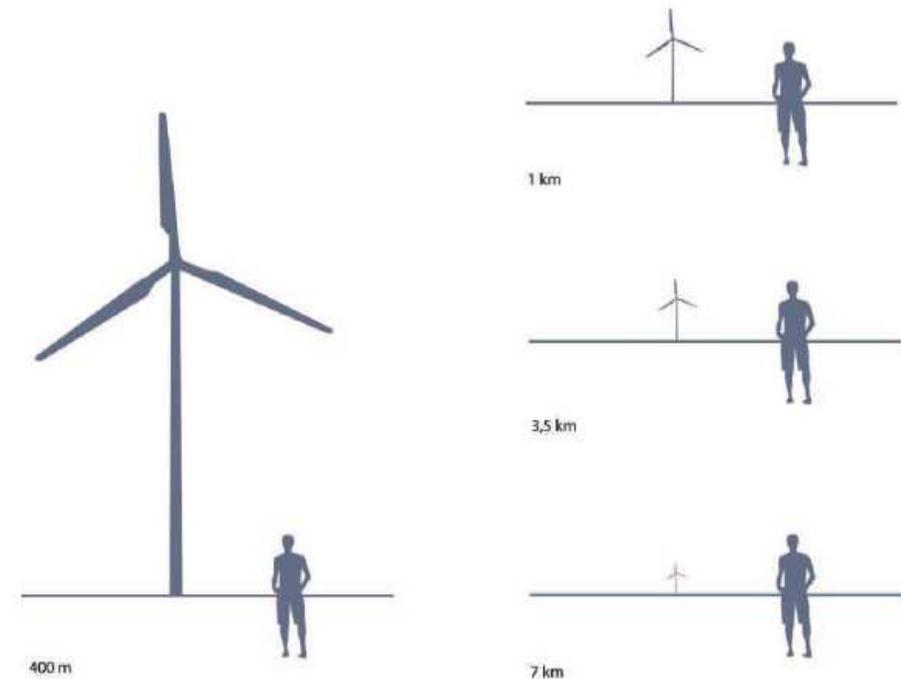
4.2 Vue en contre-plongée et effet d'écrasement

Comme le précise le commentaire du photomontage C3 du complément paysager, il est expliqué que :

« Depuis l'accès sud du village de Péret-Bel-Air, le bourg et le parc éolien se font face de part et d'autre du vallon du ruisseau des Agneaux. Ce vallon qui les sépare crée une mise à distance entre les éoliennes et les habitations. Le possible effet de surplomb est très limité du fait de la position de l'observateur, en haut de versant. L'implantation des éoliennes accompagne l'orientation nord-sud du Puy Péret et souligne la forme arrondie de la ligne de crête. »

Il est important de préciser que cette mise à distance entre le point de vue et l'éolienne sera de 960m pour l'éolienne la plus proche et jusqu'à 1210m pour l'éolienne la plus éloignée.

Cette distance permettra d'absorber la grandeur des éoliennes, comme le montre le graphique ci-dessous.



Représentation de la perception selon la distance observateur / éolienne de hauteur de 150 m

4.3 Cartographe des structures paysagères

Les 2 photomontages réalisés depuis Maussac gare sud (Prise de vue 11) et depuis le pont enjambant l'A89 (prise de vue 12) sont situés à l'ouest de cette limite topographique et faisant office de limite entre le plateau supérieur et le plateau inférieur.

Ils sont donc pertinents pour analyser la perception visuelle et se rendre compte que ce dénivelé ou rebord est nettement atténué par la distance.

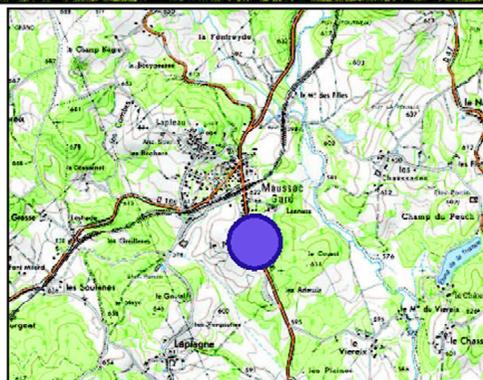
Les 2 photomontages en question sont repris dans les 2 pages suivantes.

2.4.1 Les impacts du projet depuis l'aire d'étude intermédiaire

2.4.1.1 Les photomontages de l'aire d'étude intermédiaire



Cliché et réalisation du photomontage : VALECO
Distance de la première éolienne : 5,8 km
Longueur de focale (24x36) : 62 mm



Prise de vue 11, au sud de Maussac-Gare, sur la D36

La D36, en sortant de Maussac-Gare vers le sud, permet d'apprécier la fin des reliefs du plateau de Millevaches. Le projet occupe ici une place importante qui modifie la perception du paysage. Une succession de crêtes difficilement identifiables (surtout par temps couvert) mais homogène va faire place à ce nouvel élément qu'est le projet éolien. Il modifiera forcément le paysage quotidien des habitants. Il est parfaitement visible, faisant front à la vue, formant un troisième plan suivant les deux lignes dessinées par la courbure de la pâture puis celle de la ligne d'horizon.

L'impact du projet est jugé modéré.



Cliché et réalisation du photomontage : VALECO
Distance de la première éolienne : 6,0 km
Longueur de focale (24x36) : 52 mm



Prise de vue 12, depuis un pont enjambant l'A89

De ce pont, on perçoit l'autoroute, des prairies et le village de Laplagne, des boisements, puis en arrière-plan les éoliennes. Fréquemment bordée de talus et de végétation, l'autoroute n'offrira en fin de compte que peu de visibilité vers le projet. Etant donné son tracé nord-est / sud-ouest, et le fait qu'elle passe à moins de 5 km du projet, celui-ci pourra selon les points d'observation apparaître en ligne ou superposé. Infrastructure humaine marquante pour le paysage (et définitive), la trace autoroutière et sa rectitude s'accorde bien du point de vue sémantique avec la rigueur de l'implantation et la forme géométrique des éoliennes.

L'impact du projet est jugé faible.

5 PARAGRAPHE II-4.3.

5.1 Campagne de mesure lors de l'exploitation

Le pétitionnaire se conformera et réalisera l'ensemble des recommandations mentionnées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Le projet de norme NFS 31-114II relatif aux normes de mesurage spécifique à l'éolien sera également respecté. Elle répond notamment à la problématique posée par la mesure de bruit en présence de vent.

6 PARAGRAPHE II-4.4.

6.1 Limitation des risques de collision n'est pas démontrée

La zone d'étude du Puy Péret étant située en zone boisée, il a donc été décidé de prendre la mesure consistant à brider les éoliennes permettant de baisser significativement le risque de mortalité.

Par ailleurs, un suivi de l'activité chiroptérologique a été effectué sur le parc éolien du Lomont (Doubs)¹ qui concerne le suivi de 3 éoliennes sur les 10 que compte le parc.

Lors de cette étude, l'effet lisière a été traité puisque les éoliennes sont toutes implantées dans un massif boisé.

Il est mentionné que :

« Il n'existe pas de preuve tangible de l'effet lisière même si l'éloignement au mat des carcasses pose question. La mortalité sur l'éolienne E14 apparaît ainsi supérieure alors qu'il y a moins de lisières. En outre plusieurs publications récentes interpellent sur le rôle de l'effet de lisière (Kelm et al. 2014, Niermann et al., 2011) et son rôle effectif. »

6.2 Mesure de bridage pas suffisamment expliqué

Sur l'étude d'impact, il a été apporté une précision sur le critère de l'horaire puisque les chauves-souris ont une activité exclusivement lors des phases nocturnes.

¹ Parcs éoliens Lomont et pays de Montbéliard, expertise chiroptères et suivi de mortalité, Ecosphère - mai 2015 – 65 pages

C'est pourquoi ce détail a été fait sur l'étude d'impact comparativement à l'étude naturaliste.
Pour la vitesse, le pétitionnaire s'engagera à brider les éoliennes jusqu'à la vitesse de 5,5 m/s.

6.3 Protocole national de suivi des parcs éoliens

Le pétitionnaire suivra les recommandations figurant dans le protocole national de suivi environnemental des parcs éoliens.

Ce dernier n'était pas encore validé lors de la rédaction des études d'impacts et naturaliste.

7 PARAGRAPHE III

7.1 Rebord paysager, nature à altérer significativement la perception du paysage

Afin de répondre à cette question de la perception, un sondage a été mené auprès de personnes habitants sur le territoire des 2 communes concernées par le projet éolien.

Une très grande majorité ont fait part de leur impatience à voir s'ériger des éoliennes dans leur environnement.

Une personne a jugé que :

« *Je ne sais plus où on en est, c'est tellement long... On a commencé vers les années 2000. Il y avait une association pour les éoliennes, mais les projets sont tellement longs... les gens s'essoufflent.* »

Un autre d'ajouter :

« *On espère que ça va se faire, depuis le temps qu'on les attend nos éoliennes.* »

A travers ces témoignages, il est donc possible de dire que les 4 éoliennes sont connues et acceptées et fortement attendues.